

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00007 Numéro SIREN : 509 708 160 Nom ou dénomination : 5 PROTECTION INCENDIE

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2022 sous le numéro de dépôt 6770

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 676	9 676		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	12 899	10 984	1 915	2 117
	Autres immobilisations corporelles	116 279	56 549	59 730	64 300
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts	14 750		14 750	17 500
	Autres immobilisations financières	4 112		4 112	4 112
	TOTAL (II)	157 717	77 209	80 507	88 029
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	15 634		15 634	11 707
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	317 017	16 411	300 606	369 713
	Autres créances	24 520		24 520	38 845
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	617 114		617 114	758 557
	Charges constatées d'avance	6 300		6 300	5 964
	TOTAL (III)	980 586	16 411	964 174	1 184 786
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 138 302	93 620	1 044 682	1 272 815
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				18 862	21 612
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	100 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	438 684	513 216
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	121 094	137 468
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	660 578	659 484
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		29 372
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		29 372
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	14 885	202 536
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 757	21 226
	Dettes fiscales et sociales	257 056	309 224
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	61 406	50 973
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	384 104	583 959
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 044 682	1 272 815
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		121 094,05	137 468,48
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		384 104	583 959
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

1/2

			31/12/2021	31/12/2020
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	603 677	603 677	426 496
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	677 270	677 270	777 300
	Montant net du chiffre d'affaires	1 280 947	1 280 947	1 203 796
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		74 008	23 485
	Autres produits		3	46
	Total des produits d'exploitation (1)		1 354 958	1 227 327
	Achats de marchandises		242 350	163 388
	Variation de stock		(3 927)	24 500
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes		107 262	88 735
	Impôts, taxes et versements assimilés		15 804	8 878
	Salaires et traitements		576 179	522 455
	Charges sociales du personnel		202 798	196 012
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations		14 522	15 166
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant		32 222	15 027
	Dotations aux provisions			
	Autres charges		149	140
	Total des charges d'exploitation (2)		1 187 359	1 034 301
RESULTAT D'EXPLOITATION			167 598	193 026



COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		167 598	193 026
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	349	534
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		349	534
RESULTAT FINANCIER		(349)	(534)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		167 249	192 492
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	5 000	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	5 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	691	739
	Sur opérations en capital	6 034	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	6 725	739
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 725)	(739)
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		44 430	54 285
TOTAL DES PRODUITS		1 359 958	1 227 327
TOTAL DES CHARGES		1 238 864	1 089 859
RESULTAT DE L'EXERCICE		121 094	137 468
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			



Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 1 044 682 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 121 094 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits marquants de l'exercice

Epidémie de COVID-19 :

La pandémie de Covid-19 a entraîné une réduction du chiffre d'affaires, impactant les résultats, affectés par la perte de marge en lien avec cette baisse de chiffre d'affaires et avec les coûts inévitables, principalement les coûts fixes de personnel (collaborateurs en activité partielle ou non occupés), des locaux ou matériels non utilisés, et des mesures prises pour assurer la sécurité des salariés face aux risques sanitaires.

Les actions nécessaires afin de limiter les impacts de la crise ont été mises en place; en autres, la sécurisation de la trésorerie :

- en souscrivant un PGE,
- en complément, la société a mis en oeuvre des mesures d'activité partielle et bénéficié de délais de paiement de certaines charges sociales ou fiscales.

Dans ces circonstances, les états financiers ont été préparés avec l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Faits postérieurs et perspectives

La reprise de l'activité, liée au processus de déconfinement progressif engagé, pourrait être lente; en effet, l'évolution de la crise sanitaire, en termes d'ampleur et de durée, reste encore incertaine, et ses conséquences sur l'économie française et mondiale difficilement quantifiables dans leur exhaustivité.

Dans ce contexte de manque de visibilité, la société reste particulièrement vigilante à la maîtrise de ses coûts et de son besoin en fonds de roulement.

Règles et Méthodes Comptables

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que de l'ensemble des règlements ANC qui ont modifié le plan comptable général adopté par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Le classement du Covid-19 en pandémie mondiale le 11 mars 2020 constitue une situation avérée pour les clôtures postérieures à cette date et devient un « fait de l'exercice » nécessitant d'être pris en considération dans l'arrêté des comptes des clôtures 31 mars et suivantes.

Selon l'ANC (communiqué), les comptes clos postérieurement au 11 mars 2020 doivent tenir compte de l'épidémie de Covid-19 et de ses conséquences.

Permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables retenues pour cet exercice sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

Les produits en cours de production sont évalués à leur coût de production.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes:

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Règles et Méthodes Comptables

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

5 PROTECTION INCENDIE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 11 bis allée des Rousselets
ZA Les Vallières, 77400 THORIGNY SUR MARNE
509 708 160 RCS MEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 121 094 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	121 094 euros
A la réserve légale	9 200 euros

Solde	111 894 euros
A titre de dividendes	100 000 euros
Soit 125 euros par action	

Le solde 11 894 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 450 578 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 80 000 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur



l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 : 50 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 200 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 120 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Robert PEREZ
Société FAST HOLDING

